

PROPOSITION DE SOUMISSION

BUREAU EXECUTIF du 16 avril 2010

OBJET : Réactualisation de la Charte des Entraîneurs

Situation actuelle :

Le texte de la Charte des entraîneurs date du 18 juin 1979 et nécessite une réactualisation dont la Commission Centrale d'Arbitrage a été chargée, suite à une décision du Comité Opérationnel du 18 mars 2010.

Le texte joint est une synthèse entre la charte fédérale, le document « Coach Boat Regulation » de l'ISAF, adapté aux compétitions en France.

Du fait du contenu de ce texte, nous vous proposons d'en modifier l'intitulé pour « réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions ».

Ce texte serait un texte « à tiroir », la première page du document utilisable sur tous grades d'épreuve se suffisant à elle-même et les 2 pages (réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile + réglementation des bateaux entraîneurs) seraient utilisées sur les épreuves plus importantes uniquement.

Décision :

Le Bureau Exécutif du 16 avril 2010 valide le texte « **Réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile** ». Ce texte remplace la « Charte des Entraîneurs » actuellement en vigueur.

« La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile » est applicable sur toutes les compétitions de la FFVoile, et est complétée de l'annexe « Règlementation des conditions d'intervention des bateaux entraîneurs sur les compétitions de grade 3 à W de la FFVoile » pour les compétitions de grade 3 à W.

Ceci entraîne la modification du Règlement Technique de la FFVoile.